

URGENCE !

IL FAUT SAUVEGARDER LES SOINS DE PROXIMITÉ

Une Proposition de loi est aujourd'hui en cours d'examen au Parlement, qui vise à permettre aux mutuelles de mettre en place des réseaux de soins fermés.

C'est une **menace directe** contre les principes de notre **système de santé** et de notre **protection sociale**.

**SI CE TEXTE DE LOI EST ADOPTÉ,
VOICI CE QUI DISPARAÎTRA :**

VOTRE LIBRE CHOIX EN TANT QUE PATIENT

Avec les réseaux de soins, ce sont les **Assurances Complémentaires** et les **Mutuelles** qui vont vous imposer le choix de votre praticien

L'ACCÈS DE TOUS AUX SOINS DE PROXIMITÉ

L'activité de soins dans les réseaux se concentrera dans les **grands centres urbains** au **détriment de nombreuses communes**

LE GRAND PRINCIPE : À COTISATIONS ÉGALES, PRESTATIONS ÉGALES

Vos **remboursements** seront **différents** selon que vous vous ferez soigner par un **praticien affilié ou non** au réseau de soins de votre mutuelle

L'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

Les professionnels de santé adhérents à un réseau **se verront imposer des contraintes** qui influenceront négativement leur **pratique médicale**

Votre **chirurgien-dentiste est mobilisé** contre ce texte.
Pour avoir une chance de remporter ce combat, votre soutien est déterminant

PARLEZ-EN AVEC LUI !